

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

**MARCHE DE TRAVAUX COMPLEXE SPORTIF INTERCOMMUNAL ATTRIBUTION**

Séance du 13 mars 2023  
Dûment convoqué le 7 mars 2023

En l'an 2023, le lundi 13 mars 2023 à 18 heures, les membres du conseil communautaire se sont réunis en séance publique, sous la présidence de M. Pierre BATAILLE, Président de la Communauté de Communes Pyrénées Catalanes.

**Présents (26)** : J-P ASTRUCH, P. BATAILLE, H. BAUDET, A. BOUSQUET, P. CAMPS, C. COLOMER, J. CORDELETTE, J.-L. DEMELIN, M. GARCIA, J. GARRABE-POUGET, S. GAUMOND, A. HUG, J.-L. LACUBE, J.-D. LAPORTE, A. LUNEAU, D. MARIN, F. MARTIN, P. PETITQUEUX, S. PONSAS, M. POUDADE, S. PRUDENTOS, P. RIU, M. SANTANACH, A. TAHOSES, S. VAILLS, G. VICENS.

**Absents (3)** : F. DESCLAUX, C. NOLIN, F. OMAHSAN.

**Pouvoirs (7)** : M. BLANC (à H. BAUDET), P. BLANQUE (à P. BATAILLE), C. DELIAS (à S. PONSAS), C. LANDRIEU (à P. CAMPS), P.-L. LE TAON-BARES (à J.-L. DEMELIN), S. POLATO (à S. GAUMOND), M. RIFF (à A. LUNEAU).

**Secrétaire de séance** : Henri BAUDET.

Acte n° : CCPC-2023072-06

### Rapport

**VU** le code général des collectivités territoriales ;

**VU** le code de la Commande Publique ;

**VU** la délibération en date du 18 Janvier 2021 portant sur le lancement d'une consultation pour un marché de maîtrise d'œuvre pour la restructuration et réhabilitation d'un complexe sportif intercommunal ;

**VU** la délibération en date du 22 Mars 2021 portant sur la sélection des 3 candidats pour la phase offre de l'appel d'offre restreint de la maîtrise d'œuvre pour la restructuration et réhabilitation d'un complexe sportif intercommunal ;

**VU** la délibération en date du 25 mai 2021, portant sur le choix du lauréat et la signature du marché de maîtrise d'œuvre avec le candidat NAS architecture ;

**VU** la délibération du 13 septembre 2021 portant sur l'affermissement de la tranche optionnelle du projet de restructuration et réhabilitation d'un complexe sportif intercommunal ;

**VU** la délibération du 8 Aout 2022 portant sur l'attribution d'une partie des marchés de travaux

**VU** la délibération du 23 Janvier 2023 portant sur l'attribution d'une autre partie des marchés de travaux

**VU** la procédure de marché suivante :

Marché ordinaire/procédure adaptée ouverte soumise aux dispositions de l'article R.2123-1, 1° du Code de la Commande Publique

Le marché de travaux correspondant est alloté en 21 lots dont 18 déjà attribués et 2 ont été relancés.

Montant estimatif des 2 lots relancés décrits ci-dessous : 598 100 € HT

Le délai d'exécution de l'ensemble des lots est de 15 mois.

Mise en ligne de la consultation sur notre profil acheteur : [www.e-marchespublics.com](http://www.e-marchespublics.com) le 30.01.2023

Résultat de la consultation :

Accusé de réception en préfecture  
066-246600464-20230313-2023072-06-DE  
Date de réception préfecture : 14/03/2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de sa notification et de sa réception par les services du contrôle de légalité.

La procédure a été clôturée le 27 Février 2023 à 12h et 4 offres ont été reçues dans les délais (validité des offres 120jrs) ;

**VU** le tableau d'analyse suivant :

Le classement des offres et le choix du/des attributaire(s) sont fondés sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés énoncés ci-dessous :

- Critère Prix des prestations pondéré à 50 %.
- Critère Techniques de Méthodologie d'intervention et de Qualité des Matériaux proposés pondéré à 20 %.
- Critère Qualification et qualité du candidat ou de l'équipe candidate pondéré à 15 %.
- Critère Performances en matière de protection de l'environnement et de respect du planning pondéré à 15 %.

MARCHE DE TRAVAUX : COMPLEXE SPORTIF	PRIX 50%	VALEUR TECHNIQUE 50%	TOTAL	CLASSEMENT
<b>Liste des offres reçues</b>				
Lot N°02 - GROS ŒUVRE 493 100€				
OFFRE DE BASE				
Entreprise FONDEVILLE (66)	50	45	95	1
Entreprise JOSENDE	40.51	35	75.51	2
AVEC PSE				
Entreprise FONDEVILLE (66) +PSE	50	45	95	1
Entreprise JOSENDE +PSE	40.72	35	75.72	2
Lot N°20 - ETANCHEITE BASSIN 105 000€				
Entreprise ETANDEX	44.58	50	94.58	1
Entreprise RPC base	50	43.75	93.75	2
Entreprise RPC variante	45.07	46.25	91.32	3

**VU** l'avis de la commission MAPA du vendredi 10 Mars 2023.

**Après avoir entendu l'exposé du Président,**

- Il est proposé **d'attribuer le marché aux entreprises suivantes :**

Lot N°02 - GROS ŒUVRE

Entreprise FONDEVILLE pour un montant de 615 000€

Pas de PSE retenue

Lot N°21 - ETANCHEITE BASSIN

Entreprise ETANDEX pour un montant de 133 597.64€

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide  
(à l'unanimité) :**

D'approuver les propositions de la Commission MAPA, telles que détaillées ci-dessus ;

D'autoriser le Président à signer tout document en ce sens ;

Monsieur le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération ;

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.

Accusé de réception en préfecture  
066-246600464-20230313-2023072-06-DE  
Date de réception préfecture : 14/03/2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de sa notification et de sa réception par les services du contrôle de légalité.

**Le Président,  
Pierre BATAILLE**

Affiché le :  
Transmis en sous-préfecture le .....  
Document exécutoire à compter du .....



Accusé de réception en préfecture  
066-246600464-20230313-2023072-06-DE  
Date de réception préfecture : 14/03/2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de sa notification et de sa réception par les services du contrôle de légalité.

